

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 30 septembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DGRI 62** Subvention (2 000 euros) à l'association L'Usage du Monde au 21<sup>e</sup> siècle (UDM21) pour l'accueil en résidence de deux artistes afghans à la Cité Internationale des Arts.

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association L'Usage du Monde au 21<sup>e</sup> siècle, 41 rue des Martyrs, 75009 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association L'Usage du Monde au 21<sup>e</sup> siècle (n°simpa 180565 – dossier 2016\_08251) en soutien à l'accueil en résidence de Marina Golbahari et Noor Azizi à la Cité Internationale des Arts.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la VF 07002, chapitre 65, article 6574, Fonction 048, Fonds 120, CF 07 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, au titre des relations internationales.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**